

Observations déposées à l'Enquête publique – Révision Assainissement (Eaux usées + Eaux Pluviales)

1 – Schéma d'assainissement collectif

- Le plan de la Socama intitulé « *Plan du zonage actuel avant révision* » indique un assainissement collectif au Reys, à Moras, aux Cabanasses, ce qui n'est pas le cas.
 - Merci d'éclaircir ce point.

- Aujourd'hui, le réseau s'étend sur des secteurs hors de l'enveloppe urbaine, longeant des zones qui ne sont pas transformées en constructible.
 - Est-ce cohérent ?
 - L'investissement public ne pourrait-il pas être mieux optimisé ?

- Nous constatons que des zones non desservies à ce jour par les réseaux d'assainissement sont ouvertes à l'urbanisation et qu'une extension est prévue au schéma pour qu'elles le deviennent.
 - Nous demandons à ce que nos élus délégués au SIAEPA soient attentifs à proposer au syndicat d'équiper en priorité les secteurs déjà construits, quelquefois denses qui attendent depuis plusieurs années (La Mongie, Galès et d'autres).

Pour exemple, le triangle Capdeville-Esprit des Lois, régulièrement reporté, pour lequel il serait judicieux de lancer l'opération pour qu'elle ait lieu en même temps que les travaux d'enfouissement en cours pour 5 mois.

- Le plan de la Socama intitulé « *Proposition de révision du zonage d'assainissement collectif* » identifie clairement les extensions prévues (zones rouges) auxquelles il convient de rajouter des zones violettes non réalisées à ce jour.
 - Nous demandons un calendrier de ces travaux ou au moins une liste sur laquelle ces travaux seraient classés par ordre chronologique.

2 – Production d'eau potable

- Nous avons pris connaissance du contenu du rapport 2017 du SIAEP sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, présenté en conseil le 24 octobre dernier. La remarque notée dans la marge page 6/28 : « *une capacité technique des forages juste suffisante mais aggravée par une limitation administrative* » nous interpelle et nous amène à poser la question suivante :
 - Cette donnée remet-elle en question le projet de révision du PLU ou était-elle déjà connue et prise en compte ?

3- eaux pluviales

- **Imperméabilisation des terrains et lutttes contre les inondations par ruissellement :**

L'avis de l'Etat (page 8) mentionne l'existence d'une étude faite par le cabinet Artélia devant servir également de référence au traitement de la lutte contre l'imperméabilisation des sols, avec des éléments à inclure aux documents d'urbanisme du P.L.U de la commune.

Cette étude Artélia est pour nous une découverte...

- Pourquoi n'a-t-elle jamais été citée dans les différents débats que nous avons eus sur le sujet ?
- Est-elle consultable ?

- **Bassin d'étalement des Cassignols :**

La rouille d'Avignon ruisselle et collecte dans ce secteur les apports d'un bassin versant constitué par des parcelles viticoles et agricoles.

L'étude de la Socama faite en décembre 2016 explique et justifie l'aménagement d'un bassin de rétention de 4 000 m³ sur ce site, classant sa priorité de réalisation à 'moyen terme'.

Ce bassin, figurant au PLU actuel (zone réservée n°2) a été supprimé sur la proposition de révision du PLU.

Cette décision, a priori, nous parait incohérente avec le fait d'avoir autorisé une urbanisation un peu plus dense que précédemment sur le secteur aval d'Avignon (diminution de la zone verte, parcelles UC, etc.), choix que, par ailleurs, nous soutenons.

- Qu'est ce qui a motivé cette décision ?
- Avec quelle solution de remplacement prévue pour retenir les eaux pluviales de ce secteur ?

- **Bief du Moulin**

Ce bief privé recueille une partie des eaux pluviales de la commune.

Depuis plus d'une année maintenant, le bief du Moulin a été vidé et s'est transformé progressivement en un espace peu attrayant pour les riverains, avec de l'eau croupie, etc... , en attente d'une décision qui tarde à venir de re-remplissage ou d'aménagement différent. Cette situation ne doit plus durer.

- Comment ce bief a-t-il été considéré dans la révision du PLU ? (vide ou re-rempli ?)
- Quel circuit pour les eaux pluviales communales qui s'y déversent ?

les conseillers municipaux :

Corinne Martinez, André Boirie, Marie-Claude Richer, Bernard Cami-Debat, Hélène Braneyre.